



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 18 août 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué des lots 6 559 033 et 6 426 940, situé au 6083, rue Monet RFVR-9.

La demande consiste à autoriser une opération cadastrale visant le morçèlement des lots 6 559 033 et 6 426 940 afin de créer deux nouveaux lots dont l'un ayant une largeur sur rue de 23,14 mètres alors que l'article 21 du *Règlement de lotissement n°477* édicte que la largeur minimale exigée pour un lot situé en zone RFVR-9 est de 34,28 mètres. Cette demande a pour effet d'autoriser un lotissement permettant la création de deux lots construisibles en remplacement de deux lots formant actuellement un seul terrain.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 18 août 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 18 JUILLET 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe